



LISTE DES DELIBERATIONS

Bureau COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 juillet 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2023

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 6 juin 2023.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 2 : ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX DE REPARATION, D'ENTRETIEN ET DE CONSTRUCTION DE VOIRIES, RESEAUX ET OUVRAGES ANNEXES - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE GRAND LAC ET LA COMMUNE D'AIX LES BAINS

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : MARCHE N°2023-007 : AMENAGEMENT DE LA CROIX VERTE (COMMUNE DU BOURGET DU LAC) - ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution du lot 1 (Aménagements paysagers) au groupement d'entreprises GONTHIER / M2TP / PERILLAT / MICHELLIER, Mandataire GONTHIER pour un montant global de 1 751 212.88 € HT et l'attribution du lot 2 (Aires de jeux) à l'entreprise PRO URBA SUD pour un montant global de 138 914.00 € HT.

DELIBERATION 4 : MARCHE 22051 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE LEPIC - LOT 1 : TERRASSEMENT VRD - AVENANT N°2

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



LISTE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION 5 : MARCHE 22051 : MARCHE 22051 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE LEPIC - LOT 3 : PROCESS-EQUIPEMENTS - AVENANT N°1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 6 : MARCHE N°2022-049 : TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – ROUTE DES BRIQUES – COMMUNE DE MERY – AVENANT N°1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 7 : MARCHE N°2023-024 : FOURNITURE ET DEVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DE FACTURATION ET DE GESTION CLIENTELE – SERVICE DES EAUX - ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise INCOM pour un montant estimé de 439 967,84 € HT.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

AGRICULTURE

DELIBERATION 8 : CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC - PUBLIC ENTRE GRAND LAC, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENCONTRE PRODUCTEURS – METIERS DE BOUCHE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

MOBILITES

DELIBERATION 9 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « SAVOIR ROULER A VELO » - CONVENTION ENTRE GRAND LAC, L'AGENCE ECO-MOBILITE ET LES COMMUNES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 10 : DISPOSITIF « SAVOIR ROULER A VELO » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 11 : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 18 - AVENANT N°1

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



LISTE DES DELIBERATIONS

FONCIER

DELIBERATION 12 : ACHAT D'UNE COUR APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE MULTIPOLE (SERRIERES-EN-CHAUTAGNE)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

TOURISME

DELIBERATION 13 : AUTORISATION D'URBANISME POUR L'INSTALLATION DE TOILETTES SECHES AUTONOMES SUR LE SITE DES GORGES DU SIERROZ SUR LA COMMUNE DE GRESY-SUR-AIX

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

HOMME ET BIOSPHERE

DELIBERATION 14 : PROGRAMME HOMME ET BIOSPHERE - CONVENTION ENTRE GRAND LAC ET L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER AVEC LE MASTER GEOGRAPHIES & MONTAGNES POUR MENER UNE CONCERTATION A DESTINATION DES JEUNES

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.